



Association du Quartier Bellevue

Bourg-la-Reine

49 avenue du Panorama, 92340 Bourg-la-Reine – www.assoquartierbellevue.fr -
contact@assoquartierbellevue.fr

25 avril 2017

Compte rendu de la réunion publique des riverains de l'avenue du Panorama du 24 avril 2017

Etaient présents :

- **Mairie :** M. le Maire, Mme Spiers maire adjoint déléguée à l'Urbanisme et à l'Esthétique urbaine, Mme Schoeller maire adjoint déléguée à la circulation, à la sécurité et à la citoyenneté, Mme Zerbib, M. Trocquemé et M. Benallègue des Services Techniques
- **Riverains :** 27 personnes dont une bonne partie adhère à l'Association du quartier Bellevue

Objet de la réunion

Cette réunion a été organisée par la Mairie pour faire le point des travaux réalisés dans l'avenue du Panorama (enfouissement des réseaux, assainissement) et présenter le projet d'aménagement de la voirie.

Enfouissement des réseaux aériens (électricité, téléphone, éclairage public)

Il a commencé en octobre 2016 et sera achevé au cours de l'été 2017.

Assainissement

Les travaux ont été réalisés de la mi-novembre 2016 à la mi-février 2017. Notre interlocuteur est le Territoire VSGP (Vallée Sud Grand Paris) 2, rue de la Redoute à Fontenay aux Roses Tél. 01 55 95 84 00.

Les comptes rendus des contrôles effectués chez les particuliers avant le début des travaux n'ont pas été envoyés aux riverains. La Mairie demandera au Territoire VSGP de les transmettre.

Les collecteurs publics d'eaux pluviales et d'eaux usées situés sous la chaussée ont été réparés : une petite partie a été changée (30 m) et une partie plus importante (215 m) a été chemisée.

En matière de séparation obligatoire des flux d'eaux usées et d'eaux pluviales, quand dans une parcelle les eaux de pluie sont actuellement mélangées avec les eaux usées, les solutions suivantes sont préconisées par le Territoire VSGP pour les évacuer :

- Soit une retenue à la parcelle par infiltration dans le sol (puisards) ou par stockage pour des usages domestiques.
- Soit un écoulement vers le caniveau public par un regard et une goulotte installés dans le trottoir pendant les travaux réalisés par le Territoire (gargouille). Dans la parcelle, les travaux de raccordement au regard situé dans le trottoir près du mur de clôture sont à la charge du propriétaire de la parcelle.

Les situations non conformes doivent être traitées dans un délai de 6 mois à 2 ans après la fin des travaux.



Association du Quartier Bellevue

Bourg-la-Reine

49 avenue du Panorama, 92340 Bourg-la-Reine – www.assoquartierbellevue.fr -
contact@assoquartierbellevue.fr

Voirie

- La chaussée aura une largeur de 5,50 m : 2 m pour le stationnement et 3,50 m pour le roulement des véhicules.
- Le trottoir du côté des n° impairs aura une largeur comprise entre 2,50 m et 3 m du n° 1 au n° 51. Elle sera légèrement inférieure entre les entrées des n° 53 et 55.
- La largeur du trottoir qui longe les n° pairs ne sera pas modifiée, sauf entre le n° 70 (résidence Amanda) et la RD 920 : la largeur sera augmentée de façon progressive à partir du n° 70 pour atteindre 2 m au débouché de l'avenue dans la RD 920 (1,40 m actuellement).

Stationnement

Il y aura 36 places, sur la chaussée, dont 1 pour les handicapés (37 actuellement) dans des bandes de stationnement comportant des îlots en ciment aux extrémités.

Protection des trottoirs contre le stationnement de véhicules

Les parties des trottoirs qui ne seront pas longées par des bandes de stationnement seront protégées par des barrières et des potelets métalliques. Chaque sortie charretière sera encadrée par des potelets situés à 40 cm des extrémités de la sortie, en retrait de 30 cm de la bordure du trottoir.

La maîtrise de la vitesse des véhicules

Le plan d'aménagement de la voirie proposé par la Mairie comprend 6 coussins berlinois qui ont été critiqués par des riverains présents. Selon eux :

- Ils seraient inutiles en raison du rétrécissement de la chaussée et du stationnement en quinconce.
- Ils seraient dangereux pour les cyclistes roulant en sens inverse.
- Ils inciteraient les cyclistes à rouler sur les trottoirs.
- Ils seraient inconfortables en cas de manœuvre impliquant de rouler dessus.

M. Houéry a rappelé l'accident nocturne et violent survenu devant son domicile en novembre 2016 à la suite d'un excès de vitesse. Il a souligné les efforts de l'Association du Quartier Bellevue pour améliorer la sécurité des usagers de l'avenue, ce qui ne va pas sans quelques contraintes qu'il faut savoir accepter tout comme la protection des trottoirs pour assurer l'agrément de la circulation des piétons. M. le Maire a attesté la vigueur de l'engagement de l'Association dans ce domaine.

M. le Maire a précisé que sa responsabilité pouvait être engagée en cas d'accident, si la voirie ne comportait pas les aménagements nécessaires. Il conclut que les coussins berlinois ne seront pas installés dans un premier temps. La vitesse des véhicules dans l'avenue sera contrôlée après la réalisation des travaux de voirie et des coussins berlinois seront installés là où ils se révéleront indispensables.

Les arbres

Des arbres seront plantés en bordure du trottoir qui longe les n° impairs, espacés d'environ 15 m. L'essence retenue par la Mairie est le « Parrotia persica Vanessa ». Floraison rouge en fin d'hiver, avant le feuillage qui est très beau à l'automne. L'arbre ne donne pas de fruit et est butiné par les abeilles.



Association du Quartier Bellevue

Bourg-la-Reine

49 avenue du Panorama, 92340 Bourg-la-Reine – www.assoquartierbellevue.fr -
contact@assoquartierbellevue.fr

Sa hauteur peut atteindre 6,5 m. A la plantation elle devrait être comprise entre 3 et 4 m, dont une tige d'environ 2 m. Sa plantation pourrait intervenir au début de 2018.

Les lampadaires

Le mât et la lanterne seront du même modèle que les lampadaires de la rue du 25 août, mais le mât sera plus haut : 6 m au lieu de 5 m rue du 25 août. En revanche, la source lumineuse sera différente. Elle sera du type LED avenue du Panorama, beaucoup plus économique et d'une durée de vie double de celle des ampoules de la rue du 25 août. Elle diffusera une lumière blanche alors que dans la rue de 25 août elle est jaune.

Les riverains n'avaient pas encore localisé le prototype installé sur un mât de 5 m dans le croisement Panorama / 25 août et n'étaient donc pas en mesure d'émettre un avis. En revanche, la lampe LED installée sur un mât de 8 m devant le n° 50 de l'avenue du Panorama a été jugée trop puissante et gênante par les riverains proches.

Début des travaux de voirie

Le début des travaux est prévu à l'automne 2017, pour une durée de 5 mois. Une réunion supplémentaire des riverains pourrait être organisée au cours de ces travaux si une mise au point de certains détails paraissait nécessaire.

* *
 *
 *